



Janvier 2019

Zoom sur... Un nouveau service dans la commune : un POINT NICKEL

En effet, depuis le 26 novembre, notre **Tabac-Pressé**, situé au **22 Grande rue**, est doté d'une borne « **NICKEL, le compte pour tous** ».

Il s'agit du premier compte sans banque. Grâce à sa facilité d'ouverture, mais aussi d'utilisation, Nickel apporte une alternative aux moyens de paiement classiques. C'est un service de compte de paiement ouvert à tous, sans conditions de revenus, de dépôts ou de patrimoine, et sans possibilité de découvert ni de crédit. (source : les concepteurs du service).



Nickel est disponible dès l'âge de 12 ans et peut convenir à tous ceux pour qui les offres bancaires traditionnelles sont trop étoffées ou onéreuses par rapport à leurs besoins réels ainsi qu'à tous ceux qui sont en marge du système, y compris les interdits bancaires.

Pour les majeurs, une pièce d'identité et le téléphone mobile du représentant suffisent. Quant aux mineurs, une pièce d'identité et le téléphone mobile du représentant légal et un livret de famille sont nécessaires pour ouvrir le compte.

Il permet ainsi, sans découvert possible, avec des tarifs transparents sans frais cachés :

1. D'être informé en temps réel.
2. De payer ou d'être payé, par carte, en magasin, sur internet et partout dans le monde.
3. De recevoir ses virements, de régler ses factures (y compris par prélèvement)
4. De déposer des espèces chez les buralistes Nickel.
5. De retirer de l'argent dans les distributeurs classiques ou chez les buralistes Nickel.

Pour info, **1 130 728 comptes** sont déjà ouverts

Le mot du Maire



Nous venons de changer d'année et comme tous les ans, nous tenons le même discours : « le temps passe trop vite ! ». Pour notre commune, 2018 aura été une année importante en terme de projets et de réalisations : fin de la construction de 2 structures importantes : le bâtiment Agesetvie et la salle multi activités (initiée par la communauté de communes), la 1^{ère} tranche des travaux de la grande rue, l'inauguration de la bibliothèque, la réfection de la chaufferie de la salle des fêtes, et de nombreuses actions, notamment avec les projets de rénovation de plusieurs bâtiments communaux. Conformément à notre tableau de marche, nous poursuivrons évidemment en 2019, permettant ainsi de continuer à donner un élan nouveau à notre commune.

Un dossier important avance moins vite que nous le souhaiterions, celui du PLU. Les évolutions de la législation, l'imposition d'études nouvelles, par exemple environnementales, nous ralentissent. Cependant, une grande partie du travail a déjà été réalisée, notamment avec la rédaction du règlement. L'année 2019 devrait permettre l'aboutissement et la finalisation de ce document, pierre angulaire de l'urbanisme d'une commune.

Ce début d'année est marqué par la convivialité et la solidarité ; différentes manifestations initiées en début de mandature sont renouvelées et sont l'occasion de se retrouver : le réveillon du 31 décembre, la fête des sapins le 13 janvier, la distribution des colis aux aînés, le repas communal du 26 janvier, la collecte au profit des restos du cœur le même jour et surtout la cérémonie des vœux, le 18 janvier, ouverte à tous.

Ensuite, après cette courte pause, le temps sera venu de nous replonger dans les dossiers : budget, accessibilité, travaux, lotissements, aménagements,... Autant de sujets importants qui traceront la route de notre commune pour les années à venir. Je voudrais d'ailleurs ici souligner le travail de l'ensemble de l'équipe municipale qui œuvre dans ce sens ! Soyez certains que vos élus continueront à se donner au maximum pour que Saulon continue à se développer et tienne un rôle important sur notre territoire, notamment au sein de la communauté de communes.

Puisque c'est la tradition, permettez-moi de vous adresser, en ce début d'année, à vous et à vos proches, mes meilleurs vœux pour 2019 ; qu'elle vous permette la réalisation de vos projets personnels et professionnels.

Bonne lecture à tous !

Pascal BORTOT
Maire de Saulon-la-Chapelle

Réunion du Conseil Municipal du 19 novembre 2018

1) INDEMNITÉ DE CONSEIL TRÉSORIER DE LA COLLECTIVITÉ

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à Madame Marie-Laure DONGOIS, Trésorière de la collectivité, l'indemnité de conseil et de confection du budget calculée conformément au barème prévu.

2) RÉVEILLON DU JOUR DE L'AN – MODIFICATION DE TARIFS POUR 2018

Les tarifs du repas sont ainsi validés : Repas adulte : 59 € - Repas enfant (moins de 16 ans) : 20 €

3) MISE À JOUR DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Le conseil municipal approuve les tarifs proposés ci-dessous.

Catégories	Tarifs
- Associations ou entreprises dont le siège est extérieur à la commune pour une manifestation non publique - Personnes extérieures	550 € la journée
- Entreprises dont le siège est sur la commune - Habitants de la commune	350 € la journée
- Associations dont le siège est extérieur à la commune pour une manifestation publique	150 € la journée
- Associations communales	75 € la journée
- Location de vaisselle	1 € par personne
- Facturation vaisselle cassée (cf annexe)	
- Caution	500 €
- Caution pour couvrir les risques de non-respect des consignes de tri sélectif	50 €
- Option ménage (associations extérieures et entreprises)	150 €

Arrhes : chèque de 25% du tarif de location (non remboursable en cas de dédit)

4) QUESTIONS DIVERSES

● **Point travaux :**

Rue du Petit Essart : G. GADESKI informe que le premier des deux panneaux sens interdit prévus est installé.

Chaufferie de la salle des fêtes : Un défaut sur le logiciel de régulation du chauffage a entraîné des difficultés à conserver des températures ambiantes stables et adaptées à l'usage des utilisateurs. La société ADT Energie est intervenue pour reprogrammer le logiciel.

Éclairage public : Suite à la mise en place des compteurs Linky, il s'est avéré que le calibrage de la puissance de coupure était insuffisant sur certains postes d'éclairage public. Le SICECO, ENEDIS, G. GADESKI sont intervenus à plusieurs reprises pour recalibrer et réamorcer les divers compteurs.

● **Point manifestations :**

A. BŒUF remercie les élus présents pour leur investissement lors de la cérémonie du 11 novembre. Dans le cadre du téléthon, une soirée dansante est organisée par la section Country et le groupe "Allo ici la Terre" vendredi 7 décembre ; un petit déjeuner anglais est prévu par la section anglais samedi 8 décembre matin.

● **Point sur les écoles :**

Les effectifs à la rentrée 2018 sont les suivants :

- École élémentaire à Saulon-la-Chapelle : 94 élèves dont 47 élèves de Barges et 10 dérogations

classe de CP : 19 élèves - classe de CE1-CE2 : 25 élèves - classe de CE2-CM1 : 25 élèves - classe de CM1-CM2 : 25 élèves

- École maternelle à Saulon-la-Chapelle : 63 élèves dont 26 élèves de Barges et 8 dérogations

classe de petite section : 17 élèves - classe de moyenne section : 23 élèves - classe de moyenne et grande section : 23 élèves

Il n'y aura pas de spectacle de fin d'année, il sera remplacé par un rallye pédestre organisé et animé par les élèves.

Un dossier de demande de subventions a été préparé dans le cadre de l'Ecole Numérique Rurale. Cette subvention, versée à hauteur de 50 % des dépenses, permettra de renouveler le parc informatique de l'école.

● **Information sur les taxes**

M. BUFFET exprime son étonnement quant à la valeur locative d'un bien et demande si celle-ci tient compte de l'environnement où est situé le bien. M. le Maire explique que la valeur locative est calculée par les impôts et il posera la question à la personne en charge de ce calcul sur la commune.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2018

1) CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le conseil municipal décide d'accepter la proposition de CNP Assurances concernant la souscription d'un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de la commune, en vertu de l'application des textes régissant les risques liés au statut de ses agents.

2) SOUTIEN A LA MOTION A L'ATTENTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE RELATIVE AUX CONTRAINTES QUI PÈSENT SUR LE BUDGET COMMUNAUTAIRE

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une motion évoquée au Conseil Communautaire du 27 novembre 2018 afin de soutenir la délibération prise par la Communauté de Communes. Celle-ci concerne les contraintes budgétaires imposées à notre communauté de communes et sera adressée à plusieurs responsables politiques.

3) BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

M. le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de modifier le budget primitif 2018 de la commune et de procéder à l'ajustement des crédits relatifs au personnel non titulaire, pour un montant de 12.000 €.

4) AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE DÉPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le conseil municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019, M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

5) REMBOURSEMENT DE LA CONSOMMATION D'EAU DE LA ZONE DE LOISIRS LIÉE A LA CONSTRUCTION DU GYMNASE

L'entreprise CURROT a installé un compteur d'eau provisoire pendant toute la durée des travaux de construction du gymnase, du 9 mai 2017 au 13 avril 2018. La commune a payé toutes les factures de la zone de loisirs durant cette période et les consommations pour la construction s'élevaient à environ 291 m³. La somme à rembourser par l'entreprise CURROT s'élève donc à 1112 €.

6) TARIFS BILLETTERIE CONCERT DU 18 MAI 2019

La commune de Saulon-la-Chapelle a décidé d'organiser un concert à la salle des fêtes, samedi 18 mai 2019 avec en 1^{ère} partie Simon GOLDIN et ensuite le groupe Marche à l'ombre. La billetterie sera tenue par la régie de la commune. Le tarif du billet est fixé à 18 €. Alain BŒUF explique que le tarif de ce concert répond à deux objectifs : le premier est en raison de son faible coût de promouvoir l'animation culturelle et le second d'anticiper les dépenses du concert du mois d'août.

7) QUESTIONS DIVERSES

• **Point travaux :**

Rue du Petit Essart : Le remplacement du candélabre a été effectué.

Salle des fêtes : La vérification initiale de la chaufferie a été effectuée. Suite aux problèmes d'odeur relevés dans la salle Jean Cètre, un trou repéré dans le plafond a été rebouché. Les agents communaux ont repeint le mur derrière le bar.

Local BMX : Suite à la vérification initiale de l'installation électrique du local BMX, il s'avère que 10 points sont à revoir. Le rapport sera transmis à l'association afin que celle-ci procède aux modifications nécessaires.

Local Mille club : Le chauffage ne fonctionne plus dans cette salle. Suite à l'intervention d'un professionnel, il s'avère que la chaudière est en panne et que le montant de la réparation est trop élevé. Par conséquent, la salle sera fermée pour l'hiver.

École élémentaire : Un système d'ouvre porte à ventouse a été posé sur la vieille porte en bois côté église. Il s'avère que celle-ci ne supporte pas le poids supplémentaire et descend. En conséquence, il faut prévoir la pose d'un cadre en acier.

Salle de sports : Il a été constaté un manque d'éclairage du côté de la passerelle qui mène au tennis. Un contact a été pris avec le SICECO qui propose l'installation d'un éclairage correct en collaboration avec la communauté de communes. Franck COUPECHOUX regrette que les différentes alertes des élus, sur ce sujet et d'autres, lors des réunions préliminaires à la construction du gymnase n'aient pas été entendues.

Illuminations : Comme chaque année, les illuminations ont été posées le 13/12/2018 et seront enlevées à partir du 14 janvier.

M. le Maire remercie Martine BUFFET qui a photographié la décoration lumineuse située rue de Layer et réalisée par les agents communaux. Ces photos serviront à l'élaboration des cartes de vœux de la commune.

• **Point manifestations :**

- Alain BŒUF informe que la commission des sports s'est réunie jeudi 13 décembre avec les présidents de clubs et les représentants des sections au cours de laquelle les dossiers de demande de subventions ont été distribués. Il a été fait part de remarques par les utilisateurs du gymnase, remarques transmises à M. DALLER, vice-président en charge des sports. Alain BŒUF tient à la disposition de toute personne intéressée les réponses apportées à ces questions.

- Des places sont encore disponibles pour le réveillon du jour de l'an.

- La fête des sapins aura lieu dimanche 13 janvier 2019 ; comme d'habitude le ramassage se fera le matin par les élus.

• **Travaux forestiers :**

Christophe ALLEXANT informe que la commune compte cette année 18 affouagistes.

Suite à la canicule et à la sécheresse, il a été constaté que 35 % des arbres plantés l'hiver dernier n'ont pas repris. L'ONF propose d'en replanter et compte-tenu de cet événement climatique, 15 % seront pris en charge par le pépiniériste et le reste à la charge de la commune, représentant un coût de 2500 €.

De gros problèmes ont été constatés dans une plantation au lieu-dit "Etarpeux" dus à la sécheresse et aux passages de chevreuils et de lapins. Il est décidé de ne pas investir plus dans ces parcelles dans l'immédiat.

Des tailles ont été réalisées à l'intérieur du ruisseau du Layer et dans la Cent Fonts à proximité de la passerelle du lac Jean Cètre par le SBV.

• **Autres points :**

- M. le Maire informe que la communauté de communes propose la création d'un groupement d'achat pour certaines prestations (balayage de voirie, fauchage/débroussaillage avec tracteurs, tonte de grands espaces).

- Suite à la réforme des listes électorales et la mise en place du Répertoire Electoral Unique, la commission de révision des listes disparaît au 9 janvier 2019. Désormais, le maire se voit transférer la compétence pour statuer sur les demandes d'inscriptions et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits. Un contrôle a posteriori sera opéré par une commission de contrôle dont la composition est fixée par la loi.



Dans le cadre de la **Grande concertation nationale** engagée par le gouvernement, un cahier de doléances est disponible au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures habituelles.

Ce cahier de doléances et de propositions permet à chaque habitant de la commune de donner son avis citoyen au niveau local.

Concrètement, les doléances et propositions seront transmises à l'association départementale de l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) qui en fera une synthèse départementale et la diffusera auprès du Gouvernement, du Parlement et des médias. Ce sera ensuite à l'État de récolter les remontées citoyennes, et prendre des décisions.

La commune est le premier échelon de la démocratie.

Nous attendons donc vos propositions citoyennes.

Faites entendre votre voix !



NOTRE COMMUNE EST SOLIDAIRE DE L'ACTION MENÉE PAR LES RESTAURANTS DU CŒUR ET PARTICIPE A L'OPERATION « CŒUR DE VILLAGES »

Les Restaurants du Cœur ont besoin :

- Epicerie : pâtes, riz, huile, sucre, farine, conserves de légumes,
- conserves de plats cuisinés, boîtes de thons,
- sardines, maquereaux, ...
- Produits d'hygiène : savon, shampoing, gel douche,
- brosses à dents, dentifrice, rasoirs jetables, mousse à raser...
- Produits bébés : petits pots, lait de toilette, lingettes, couches...

Cette collecte aura lieu le 26 janvier 2019 de 9h à 12h

Salle Jean Cêtre (à la salle des fêtes, rue du Foyer)

...AGENDA

Samedi 12/01 – 10h à 12h - Permanence avocat – Mairie

Samedi 12/01 – 10h à 12h - Permanence élus – Mairie

Dimanche 13/01 - 18h : Fêtes des sapins – Plan d'eau

Mercredi 16/01 – 19h - AG Pêche – Salle Jean Cêtre

Vendredi 18/01 - 19h : Présentation des vœux – Salle des fêtes

Lundi 21/01 – 19h - Conseil municipal – Mairie

Samedi 26/01 – 12h - Repas communal – Salle des fêtes

Samedi 26/01 - 9h - Collecte au bénéfice des Restos du Cœur – Salle Jean Cêtre

Samedi 09/02 - 10h à 12h - Permanence avocat – Mairie

Samedi 09/02 - 10h à 12h - Permanence élus – Mairie

Le Maire et son conseil municipal sont heureux de vous inviter à la présentation des vœux 2019
Vendredi 18 janvier à 19h
à la Salle des fêtes, rue du Foyer

...INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h00 – 19h


Mercredi : 9h – 12h

Vendredi : 14h00 – 17h

Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31

accueil.mairie@saulon.fr / www.saulon.fr

Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-saint-Georges

 3 rue Jean Moulin- BP 40029
21701 Nuits st Georges

Tél : 03 80 27 04 70 - Fax : 03 80 23 69 06

Gendarmerie de Gevrey-Chambertin 03 80 51 80 76

Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 1er novembre au 31 mars

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 17h

samedi : 9h - 12h et 14h – 17h

du 1er avril au 31 octobre

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 19h

samedi : 9h - 12h et 14h - 19h